

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 51 (1915)

Heft: 30-31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

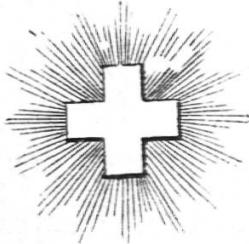
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LI^{me} ANNÉE

N^os 30-31



LAUSANNE

31 Juillet 1915

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE: *Le premier août. — L'éducation sociale. — Asile jurassien pour enfants arriérés. — Chronique scolaire : Suisse, Suisse romande, Vaud, Genève, France. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Travaux scolaires d'actualité. — Leçons de choses. — Style épistolaire. — L'enseignement expérimental de l'agriculture. — Sujets d'examens : Neuchâtel. — Arithmétique : Problèmes pour les maîtres.*

A NOS LECTEURS

Comme les années précédentes, et pendant les vacances d'été, soit du 17 juillet au 11 septembre, l'ÉDUCATEUR ne paraît que tous les quinze jours.

LE PREMIER AOUT

Notre fête nationale suisse, qui tombe cette année sur un dimanche, revêt, de par les circonstances actuelles, un caractère d'exceptionnelle gravité.

Un an s'est écoulé depuis le début de l'affreux conflit qui désole l'Europe et notre petit pays, au milieu du déchaînement général, a été épargné par la guerre.

Nos maîtres sauront trouver le mot propre qui convient à la jeunesse en cette journée.

Mot de confiance d'abord dans nos autorités et notre armée ; mot d'humilité sans doute, mais mot de fermeté aussi ; mot d'union surtout, qui fera comprendre que, malgré les diversités de langues, de religions et d'opinions politiques, nous ne formons qu'un seul peuple ; mot de concorde qui montrera que cette unité morale relève d'un sain patriotisme, parce qu'elle est faite de ce sentiment qu'il faut que chacun apprenne à défendre ce qui est commun à tous.

L'ÉDUCATION SOCIALE

Extrait d'un discours prononcé par notre collaborateur M. William Rosier, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Genève, à l'occasion de la distribution des prix et certificats aux élèves du Collège et de l'Ecole professionnelle.

... Sans cesse de nouvelles tâches se présentent à l'éducateur et l'état actuel de l'Europe est bien fait pour susciter ses réflexions. Au sujet de l'école et de l'organisation des études, plusieurs travaux intéressants ont paru, parmi lesquels deux mémoires, signés de l'écrivain zurichois Conrad Falke et du professeur Grossmann, de l'Ecole polytechnique fédérale, ont particulièrement attiré l'attention ; de son côté, le conseiller d'Etat Wettstein a présenté au Conseil des Etats, en faveur de l'enseignement civique, une motion qui a rencontré une adhésion unanime.

Etant données les conditions spéciales de notre pays, on demande que le programme des gymnases suisses rende obligatoire l'étude approfondie des trois langues nationales, ainsi qu'un enseignement beaucoup plus complet que ce n'est le cas jusqu'ici de l'histoire suisse, particulièrement au XIX^e siècle, et celui de l'histoire des Constitutions fédérales. L'adoption de ces propositions entraînerait des modifications du programme de l'examen de maturité, aux dépens d'autres matières, car le champ d'études que représente cet examen ne peut pas être augmenté. D'autre part, Conrad Falke propose la publication d'un livre de lectures nationales et d'une feuille périodique, sorte de journal civique, qui seraient mis entre les mains de tous les élèves des gymnases suisses.

Ces propositions méritent certainement un examen attentif, car c'est une idée louable que de chercher à tirer des événements aux-quals nous assistons des enseignements utiles. La guerre nous a ouvert les yeux ; elle nous a révélé les déficits profonds de la civilisation européenne tant vantée. Une ère nouvelle s'ouvre. Il faut que de l'Ecole primaire à l'Université la préparation des futures générations prenne une orientation plus nettement morale et sociale. Un enseignement n'est vraiment éducatif que s'il tend à rapprocher les hommes, et le devoir des intellectuels est de travailler à ce rapprochement pour préparer la société de l'avenir. Ecartons cette

science néfaste qui prétend que la guerre est nécessaire et qui ne craint pas d'enseigner qu'il y a deux morales, l'une pour l'Etat, et l'autre, qui fait sourire les puissants, pour les individus. On ne juge pas d'une civilisation seulement d'après la production industrielle, la technique, l'organisation de l'activité économique, mais avant tout d'après les principes de liberté et d'humanité dont elle s'inspire.

Telle est notre conviction profonde, à nous républicains, et c'est pourquoi nous formulons l'ardent espoir que la terrible crise où se débat l'Europe soit résolue sur la base du droit et de la justice. C'est pourquoi aussi, en exprimant notre sympathie émue pour la Belgique, pays neutre comme la Suisse et qui, comme elle, ne menaçait personne, je suis certain de traduire le sentiment de toute la jeunesse genevoise.

La Suisse, épargnée par miracle, est comme une île paisible autour de laquelle battent les vagues guerrières, et il faut en savoir gré à la politique ferme et prudente de la Confédération et à notre armée. Sans doute, elle subit fortement les effets de la crise, la plus formidable, par son caractère général, qu'ait enregistrée l'histoire. La vie économique est gravement troublée ; l'industrie et le commerce souffrent profondément ; l'agriculture manque de bras, et à ce propos nous vous recommandons vivement, chers élèves, de lui venir en aide en mettant à son service vos forces juvéniles partout où vous en aurez l'occasion pendant vos vacances.

Toutefois, l'avenir réparera ces déficits. La guerre peut être longue, mais elle ne durera pas toujours. Beaucoup plus grave eût été, pour la Suisse, le danger d'un désaccord, d'une désharmonie entre les différentes parties du pays. Ce danger, on l'a redouté, on en a parlé. Les intellectuels en ont même beaucoup trop parlé. Mais le bon sens du peuple est trop solide, trop éprouvé pour que l'union des Confédérés ait pu être atteinte par les courants divers d'opinions et de sympathies qui se sont manifestés.

Les raisons qu'ont les Suisses de maintenir cette union bienfaisante sont indépendantes de la notion de race et de langue. Chez nous, l'amour de la patrie ne repose pas, comme ailleurs, sur l'unité ethnique, ou sur l'unité religieuse, ou sur le respect pour une dynas-

tie ; il repose essentiellement sur l'attachement à nos institutions qui garantissent les droits du peuple et du citoyen, et tous les progrès politiques et sociaux que nous avons acquis et que tant de nations cherchent péniblement à conquérir.

La Suisse a réalisé un stade supérieur dans l'évolution de l'humanité. Elle s'est constituée suivant la forme fédérative, c'est-à-dire suivant le principe de la coopération des divers groupes qui la composent, conception plus élevée que celle des nationalités, qui joue un rôle important dans la guerre actuelle. C'est dans le principe fédératif qui, tout en garantissant la vie propre de chaque groupe, permet l'action collective pour l'accomplissement des œuvres communes, que réside la principale force de la Suisse, et c'est sur cette base que devront se reconstituer et se développer les Etats de l'avenir.

Malgré les tristesses de l'heure présente, gardons donc notre confiance. Durant plus de six siècles d'histoire, l'union des Confédérés est sortie triomphante de toutes les difficultés et de toutes les crises. L'épreuve actuelle la resserrera davantage encore et la Suisse, fortifiée par les enseignements qu'elle en aura retirés, y puisera une volonté toujours plus ferme et plus agissante de poursuivre son idéal de liberté et de progrès.

ASILE JURASSIEN POUR ENFANTS ARRIÉRÉS

Le comité d'initiative de cette excellente œuvre vient d'adresser un appel aux communes municipales et bourgeoises et à Messieurs les députés du Jura bernois au Conseil national et au Grand Conseil.

Nous en extrayons les passages suivants, en recommandant aux instituteurs et aux institutrices de contribuer de tout leur pouvoir à la réalisation de cette institution populaire jurassienne. A notre avis, ce sera le monument le plus durable de la célébration du centenaire de l'union de l'ancienne principauté des évêques de Bâle au canton de Berne. Les instituteurs doivent se donner rendez-vous à Delémont, le 1^{er} août, pour témoigner de leur intérêt à l'œuvre à fonder et encourager les autorités à marcher de l'avant dans cette œuvre sociale.

Voici quelques extraits de la circulaire du comité d'action :

« Il y a neuf ans, le corps enseignant jurassien prenait l'initiative de la création, dans le Jura, d'un asile destiné aux enfants arriérés. L'expérience a démontré que la présence de ces écoliers dans les classes constitue un sérieux obstacle à un enseignement rationnel. D'autres enfants ne peuvent pas y être admis du tout, la loi n'autorisant l'entrée à l'école qu'aux élèves susceptibles de développement intellectuel.

» Dans certains pays voisins, et aussi dans plusieurs cantons suisses, la question est déjà résolue d'une façon tout à fait satisfaisante. Nos concitoyens de l'ancien canton ont réussi, après des années d'efforts et de travail persévérand, à créer deux établissements de ce genre, l'un à Berthoud, pour les communes du Seeland, de la Haute-Argovie et de l'Emmenthal, ouvert en 1907 ; l'autre, pour l'Oberland, à Steffisbourg, qui a commencé son activité en 1912.

» Le Jura qui compte, il est vrai, un moins grand nombre d'enfants arriérés que les autres régions du canton, mais où la création d'un asile se justifie tout aussi bien, ne voudra pas faire attendre plus longtemps ceux qui se sont dévoués à cette œuvre d'utilité publique et tiendra à réaliser aussi le plus tôt possible cette idée humanitaire au premier chef.

» L'Etat contribue, pour sa part, aux frais de construction et d'aménagement, ainsi qu'à l'exploitation des établissements à créer. Il voudra naturellement faire pour le Jura ce qu'il a fait déjà pour l'ancien canton, et nous avons reçu, à ce sujet, de l'autorité cantonale, des promesses encourageantes.

» Pour toutes espèces de bonnes raisons, il y a lieu de construire un bâtiment neuf, qui puisse être aménagé d'après les données modernes de l'hygiène et de la pédagogie, et de le placer à proximité d'une localité centrale, à portée des secours médicaux et religieux indispensables.

» A cet effet, le comité est entré en pourparlers avec la commune bourgeoise de Delémont, qui est disposée à céder à l'association prévue par les statuts, à un prix très modéré, un emplacement idéal, convenant admirablement à sa destination.

» Aux termes des statuts, qui ne pourront être sanctionnés par le Conseil d'Etat qu'après leur acceptation par une assemblée de délégués des communes jurassiennes, ces dernières, devant former une association au sens de l'art. 678 C. f. o., contribueront à la construction et à l'aménagement de l'asile projeté par un subside, qui serait versé en plusieurs annuités. Toutefois, vu la situation actuelle, le comité renonce pour le moment à demander aux communes aucune allocation. Il estime cependant que, malgré cela, la création de l'asile doit être décidée. C'est dans ce but qu'il convoque les représentants de toutes les communes municipales et bourgeoises du Jura bernois, pour le

*Dimanche, 1^{er} août 1915, dans la grande salle de l'hôtel du Soleil, à Delémont,
à 4 heures de l'après-midi.*

» Messieurs les députés du Jura, au Conseil national et au Grand Conseil bernois, y seront aussi convoqués.

» Les grandes fêtes projetées pour le 1^{er} août prochain, afin de célébrer l'entrée de l'ancien Evêché de Bâle dans la Confédération suisse, ayant dû être renvoyées à des temps meilleurs, le comité espère qu'en ce jour solennel, les représentants du peuple jurassien voudront perpétuer le souvenir de cette date mémorable par la fondation d'un établissement de bienfaisance, destiné à venir en aide à une catégorie d'enfants trop négligés jusqu'ici dans notre contrée et des plus dignes d'intérêt. »

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE.— Stations de vacances et de passages. — Dès le 1^{er} août 1915, les porteurs de la *carte de légitimation* de 1915 du *Schweizerischer Lehrerverein*, qui donne droit à des réductions de 30 à 50% sur les tarifs de 32 lignes et funiculaires, profiteront d'une réduction de 50% sur les taxes de la ligne de Zermatt-Gornergratt (c'est-à-dire fr. 9 au lieu de fr. 18). Sur le chemin de fer de Viège-Zermatt, la réduction est de 30%. A Zermatt, les prix de pension sont actuellement très modérés; pour un séjour d'au moins cinq jours, on trouve logement et pension à fr. 6 par jour, à l'Hôtel du Buffet de la gare, à l'Hôtel Gornergrat, à la Pension Alpina; à fr. 8, à l'Hôtel Terminus, Hôtel Victoria, Hôtel du Mont-Cervin, etc. — La « carte de légitimation » du « Schw. Lehrerverein » coûte fr. 1; pour les nouveaux membres, fr. 1,50. S'adresser à M. S. Walt, instituteur, Thal (Saint-Gall) ou au Pestalozzianum, à Zurich I.

***** Pour la Jeunesse.** — Le conseil de la fondation *Pour la Jeunesse* a siégé à Berne, le 18 juillet, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Hoffmann.

Les comptes et le rapport ont été adoptés à l'unanimité.

Les délibérations, relatives à l'activité de cette année, reposaient sur un appel de M. le conseiller fédéral Hoffmann.

La guerre ne laisse pas d'influencer aussi le travail de la fondation. Les événements survenus depuis les premiers jours d'août nous ont montré ce qui doit être amélioré chez nous. A peine le danger immédiat de guerre était-il écarté que l'on a ressenti le défaut d'une forte unité de pensée qui laissait à l'arrière-plan tous les sentiments personnels.

La fondation invite tous les jeunes et tous ceux restés jeunes d'esprit à lui prêter leur concours, par l'adhésion au but qu'elle poursuit, et surtout par le travail de chaque individu sur lui-même.

Le conseil de la fondation, s'appuyant sur l'idée maîtresse contenue dans l'appel, a décidé ce qui suit :

Le travail de l'année 1915 sera consacré à l'achèvement de l'organisation des collaborateurs, dans le but de répandre toujours plus la conviction que l'avenir du pays dépend essentiellement d'une jeunesse forte, saine de corps et d'esprit, d'une jeunesse pleine du désir de servir le pays.

S'il est possible d'organiser une vente en décembre, le produit sera employé en faveur de la jeunesse, sans préciser davantage. La fondation s'est spécialement occupée jusqu'ici de la lutte antituberculeuse parmi la jeunesse. Elle a dépensé, dans l'espace de deux années, une somme de fr. 259 166,27, dans ce but.

A moins de circonstances extraordinaires, la part la plus élevée du produit de la vente sera versée aux commissions locales *Pour la Jeunesse* de toute la Suisse. Elles seront libres de décider quelles sont, dans leurs régions respectives, les organisations qui ont le plus besoin de recevoir leur appui.

SUISSE ROMANDE. — La conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande s'est réunie à Fribourg, les 14 et 15 juillet 1915, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Chuard.

Tous les chefs de Départements étaient présents ou représentés. M. le conseiller fédéral Calonder, chef du Département suisse de l'Intérieur, assistait à la séance.

Après un lumineux exposé de M. Calonder sur l'éducation nationale dans les écoles et en particulier dans les gymnases et un copieux échange de vues sur cette question si actuelle, l'assemblée a passé à son ordre du jour.

L'Annuaire de l'instruction publique, le projet de grammaire pour le degré moyen des écoles primaires, le Glossaire des patois, le manuel de lecture pour enfants anormaux, une communication de M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente concernant l'enseignement fröbelien, le chant dans les écoles romandes, le service militaire des instituteurs, les livrets scolaires, le Glossaire du français, etc., ont tour à tour fait l'objet de rapports, de discussions nourries et parfois de décisions. Au banquet qui suivit la laborieuse séance, d'aimables paroles furent échangées entre MM. Python, Chuard et Calonder.

VAUD. — **L'Ecole et le 1^{er} août.** — En mai dernier, la plupart des Conseils d'arrondissements ecclésiastiques (4 sur 6) se sont occupés de la *fête du 1^{er} août*. A la suite des discussions qui ont eu lieu au sein de ces Conseils, on a estimé que l'Eglise ne pouvait pas rester étrangère à cette manifestation qui prend cette année une importance et une signification particulières. Aussi les pasteurs ont-ils été priés de relever la beauté de cette journée en préparant soigneusement pour le culte public une prédication patriotique appropriée, puisque cette solennité tombe cette fois sur un dimanche.

De son côté, le Département de l'Instruction publique désire aussi que les écoles ne restent pas étrangères à cette manifestation. A cet effet, il invite les autorités scolaires et le personnel enseignant à s'entendre avec les autorités ecclésiastiques pour associer les élèves de nos classes aux cérémonies religieuses dont ils rehausseront la solennité par leur présence et par leurs chants, tout en respectant strictement la liberté de conscience des enfants et de leurs parents.

En outre, dans les localités où la distance ou le manque de place empêcheraient les élèves d'assister au culte public, les instituteurs et les institutrices sont invités à réunir leurs classes pour leur adresser quelques paroles et faire exécuter quelques chants, afin de faire pénétrer dans leur cœur des sentiments d'attachement à la patrie, de reconnaissance pour son passé, de confiance en son avenir, d'union entre tous ! les Confédérés.

*** **Une commune reconnaissante.** — La municipalité d'Echallens a proposé au Conseil communal d'allouer au personnel enseignant non mobilisé la somme de 350 francs, à titre reconnaissant pour le dévouement dont il a fait preuve pendant la première mobilisation de l'armée. Cette proposition a été admise et fait le plus grand honneur aux autorités communales d'Echallens. Les bénéficiaires sauront l'apprécier; ils y verront un encouragement pour l'avenir et une preuve de la bienveillance dont ils sont l'objet.

L. G.

GENÈVE. — **Le XVI^{me} cours normal de gymnastique** pour garçons a lieu à Bienne du 19 au 31 juillet. Il est organisé par la Société suisse des maîtres de gymnastique, sous les auspices du Département militaire fédéral. Il est dirigé par MM. les professeurs C. Bubloz, de La Chaux-de-Fonds, et C. Bornand,

de Genève, ce qui veut dire, pour tous ceux qui connaissent ces messieurs, qu'on y travaille avec toute l'ardeur et la science désirables, aussi cinq soldats ont obtenu un congé pour le suivre. Les 33 participants, parmi lesquels six dames, sont en grande partie, des instituteurs et des institutrices de la Suisse romande. Il y a 11 Vaudois, 7 Genevois, 7 Neuchâtelois, 5 Bernois, 2 Valaisans et 1 Soleurois.

L'année prochaine, le XVII^{me} cours aura lieu à Genève.

R. B.

FRANCE. — Pour leurs gosses. — De M. Gustave Hervé dans la *Guerre sociale* : ... Au moment de sortir de la tranchée pour s'élancer à l'assaut, un colonial dit simplement à son commandant : « C'est dur, quand on laisse trois gosses; mais, bah! allons-y. » Et il s'élança à la mort, avec la joyeuse sérénité d'un martyr.

Dors en paix, mon vieux! Si ta femme n'est plus là, pour élever tes gosses, nous ne les mettrons pas à l'assistance publique! Nous trouverons dans ta famille, parmi tes amis, quelqu'un de dévoué qui, avec la pension de tes enfants, se chargera de les élever ensemble; nos sociétés de patronage veilleront sur eux; ils entoureront leurs premiers pas dans la vie, à l'école, à l'atelier, d'une indulgence, d'une sollicitude et d'une tendresse que toi-même tu n'as pas connues; s'ils ont des aptitudes, nous les pousserons à des situations que jamais tu n'aurais osé rêver pour eux; et, aux heures difficiles, il suffira qu'on sache qu'ils sont les enfants d'un des héros de la grande guerre de délivrance pour avoir droit à plus de sympathie et d'égards que les autres.

Dors en paix, mon vieux! Je ne sais pas quelles étaient tes croyances religieuses ou philosophiques. Tu étais un croyant? Sois sans crainte! Nous veillerons, les plus libres-penseurs, les plus athées d'entre nous, à ce que tes gosses soient élevés, au point de vue religieux, comme tu les aurais élevés toi-même! Tu étais un vieux sacripant de républicain rouge? Tu verras que les curés les plus fanatiques eux-mêmes feront un effort de tolérance pour nous laisser les élever selon ton idéal à toi!

Dors en paix, mon vieux! En apportant aujourd'hui une première obole à tes enfants, ce n'est pas une aumône que nous leur faisons, ni à eux ni à toi. C'est nous qui sommes leurs obligés. C'est nous qui sommes tes débiteurs! Tout ce que nous aurons de biens, de liberté, d'honneur et de joie, c'est à toi que nous le devrons dans l'avenir. Tu le sentais, quand tu sortais rayonnant de la tranchée pour t'abîmer dans le néant, que tu ne mourrais pas tout entier, et que, par delà la mort, ton ombre glorieuse protégerait nous tous, les héritiers de ta gloire.

Dis-moi, héros obscur qui, un matin de printemps, consentis à mourir pour que la France vive, dis-moi, n'est-ce pas que c'est cette pensée que tes enfants deviendront nos enfants à tous, qui te donna, à l'heure du sacrifice, le courage et la fierté de sourire à la mort?

BIBLIOGRAPHIE

REÇU (par l'intermédiaire de M. Gilliéron-Duboux, chef de service) : *Statistique agricole de 1914*; *Revue économique, industrielle et commerciale du canton de Vaud* (28^{me} année).

— *Rapport du Comité de l'Asile rural vaudois*, à Echichens (88^{me} exercice). Directeur : M. Daccord.

PARTIE PRATIQUE

TRAVAUX SCOLAIRES D'ACTUALITÉ

CIVISME : 1^{er} aoûT.

Le 1^{er} aoûT 1291, les habitants des vallées d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, voulant se garantir mutuellement leur indépendance, conclurent un traité d'*alliance perpétuelle*. C'est l'acte de fondation de la Confédération, par conséquent l'origine de l'indépendance et des libertés de la Suisse.

Dans le cours des siècles, de nouvelles alliances furent conclues, de nouveaux cantons vinrent renforcer la Confédération primitive et, dès le xvi^{me} siècle, la Suisse a atteint à peu près les limites actuelles, mais elle est loin d'avoir l'unité qu'elle possède aujourd'hui.

Maintenant, 22 cantons souverains forment une Confédération unie et forte, dont tous les enfants sont prêts à faire le sacrifice de leurs biens et de leur vie pour assurer son indépendance.

RÉCITATION : 1^{er} aoûT.

Confédérés ! A l'heure où, dans la Suisse entière,
La cloche et le canon réunissant leurs voix,
Du fond de nos vallons jusqu'à la cime altière,
Clament de nos aïeux les valeureux exploits,
Nos grands monts, scintillant de mille feux de joie,
Semblent autant d'autels en l'honneur du Très-Haut ;
Le chant des montagnards, que l'écho nous renvoie,
De sommet en sommet monte toujours plus haut.
Laissons monter aussi notre hymne à la Patrie !
Chantons le beau pays légué par nos aïeux !
Chantons tous, d'un seul cœur, cette terre chérie,
Où l'on se sent meilleur, étant plus près des cieux !

CH. KRIEG.

RÉDACTION : Définissez les mots : **citoyen, soldat, armée, patrie, drapeau, frontières.**

SOMMAIRE : Chaque jour, vous lisez ou vous entendez prononcer un des mots ci-dessus ; indiquez-en le sens.

SUJET TRAITÉ : Un *citoyen* est, au sens propre, un habitant d'une cité. Autrefois, on réservait particulièrement le nom de citoyen à ceux qui jouissaient du droit de cité dans une ville libre. Aujourd'hui, on appelle communément citoyens, les membres d'une même nation, surtout lorsque cette nation a un gouvernement démocratique. Ainsi l'on dit : Les Suisses jouissent de leurs droits de citoyens dès l'âge de vingt ans.

Le *soldat* est un homme qui fait partie de l'*armée*, corps assez considérable de troupes réunies sous le commandement d'un chef. On emploie aussi le mot d'*armée* pour désigner l'ensemble des forces militaires d'un pays, par exemple : l'*armée suisse*, l'*armée française*, l'*armée italienne*, l'*armée allemande*.

Appliqué aux hommes, le mot *patrie* désigne le pays où ils sont nés, d'où ils

sont originaires : la Suisse est ma patrie. Appliqué aux choses, il désigne les pays dans lesquels ces choses ont particulièrement prospéré à l'origine : La Suisse est la patrie de l'horlogerie.

Le *drapeau* est une bannière qui sert à distinguer les différentes nations. Le drapeau suisse est rouge avec une croix blanche. Quand on dit qu'un citoyen est sous les drapeaux, cela signifie qu'il accomplit un service militaire.

Les *frontières* sont les limites d'un Etat ; les hautes montagnes, la mer, les lacs, certains cours d'eau importants sont des frontières naturelles ; mais les alliances, les guerres, les traités font souvent établir des frontières conventionnelles, très faciles à franchir et par conséquent difficiles à défendre.

LEÇONS DE CHOSES

VOCABULAIRE : Les mots en italique écrits au singulier (les verbes à l'infinitif).

Les aliments.

Pour vivre, l'homme a besoin de *nourriture*. Nos *aliments* sont *liquides* ou *solides*.

Nous *buvons* les aliments liquides ; ce sont : l'eau, le lait, le *café*, le *thé*, le *chocolat*, le vin, le *sirop*, la limonade, la bière. Nous *mangeons* les aliments solides, comme le pain, le *beurre*, le fromage, les *œufs*, la viande, les légumes et les fruits.

Si nous ne buvions pas, nous mourrions de *soif* ; si nous ne mangions pas, nous mourrions de *faim*.

Remercions Dieu, qui nous donne chaque jour la nourriture nécessaire.

DICTÉES : 1. Lorsque nous avons soif, nous buvons des liquides ou boissons : de l'eau, du lait, du café, du thé, du chocolat, du sirop et de la limonade. Ces boissons sont très bonnes et sans danger. Les hommes qui travaillent peuvent aussi boire du vin et de la bière.

2. Nous mangeons des aliments solides lorsque nous avons faim. Ce sont : le pain, le beurre, le fromage, les œufs, la viande, les légumes et les fruits. Les aliments sont crus ou cuits, chauds ou froids. Chaque jour Dieu nous donne notre nourriture. Il faut donc le remercier.

Le lait.

Le *lait* est un aliment *liquide*. Il est *blanc*, *bon*, *doux*, un peu *sucré* et très *nourrissant*. Dans notre pays, nous employons le lait de la *vache* et de la *chèvre*. Les habitants d'autres contrées boivent du lait de *brebis*, de *jument* ou de *renne*.

Le lait est la principale nourriture des enfants, des *vieillards* et des malades. On prend le lait pur ou mélangé de café, de thé, de chocolat ou de *tilleul*.

Le lait nous fournit la *crème*, le *beurre* et le *fromage*. C'est un aliment bien précieux et bien utile.

Le *vacher* soigne les vaches dans l'étable de la ferme. Il les nourrit d'herbe en été et de foin en hiver. Il les *trait* le matin et le soir et porte le lait à la laiterie.

DICTÉES : 1. Le lait est un aliment. Il est liquide, blanc, doux et nourrissant.

On le donne aux enfants, aux vieillards et aux malades. Nous buvons souvent le lait pur. Nous y ajoutons aussi du café, du chocolat, du thé ou du tilleul.

2. Le vacher soigne les vaches dans l'étable de la ferme. Il leur donne à manger de l'herbe en été et du foin en hiver. Il les fait boire à la fontaine. Le paysan trait ses vaches le matin et le soir. Il porte le lait à la laiterie. Le laitier fabrique le beurre et le fromage.

Le pain.

Le pain est un *aliment solide*. Il est nourrissant et fortifiant. La *miche* de pain est de forme *hémisphérique* ou *allongée*. Elle a deux parties ; la *croûte*, brune et dure, est à l'*extérieur* ; la *mie*, blanche et tendre, est à l'*intérieur*.

Il faut beaucoup de travail pour obtenir du pain. Le *laboureur* *laboure* le champ, *sème*, puis récolte le blé. Le *meunier* *moud* le blé pour en faire sortir la farine. Le *boulanger* *pétrit* la farine avec de l'eau et du sel et *cuit* la *pâte au four*. On fabrique plusieurs sortes de pain : le pain blanc, le pain *bis*, le pain au lait, le pain de *son*. Tous les peuples civilisés savent faire du pain avec différentes céréales ; ainsi, le pain est la principale nourriture de l'homme.

Ne *gaspillons* jamais le pain, mais donnons-en un peu aux *malheureux* qui viennent *frapper* à notre porte.

DICTÉES : 1. Le pain est un aliment solide. C'est la principale nourriture de l'homme. On en mange chez tous les peuples civilisés. La miche de pain est hémisphérique ou allongée. Elle se compose de la croûte et de la mie. La croûte est jaune, brune et dure. La mie est blanche et tendre. Le pain peut se conserver durant plusieurs jours.

2. Nous ne devons jamais gaspiller le bon pain que Dieu nous donne. Beaucoup de malheureux ont faim sur la terre. Lorsque nous voyons un pauvre à notre porte, donnons-lui de bon cœur un large morceau de notre pain. Dieu nous bénira et nous le rendra au centuple.

La viande.

La *viande* est un aliment très nourrissant. Nous mangeons la *chair* du *bœuf*, de la vache, du veau, du mouton, de l'*agneau*, du *porc*, du lapin. La *volaille*, *oies*, *canards*, poules, nous fournit également de la viande *excellente*. Le *gibier* tué par les *chasseurs* nous procure encore de la viande très recherchée.

Le *boucher* tue les animaux dans l'*abattoir* sans les faire *souffrir*. Il vend ensuite la viande dans la *boucherie*. La chair du *porc* se vend dans les *charcuteries*, sous forme de *lard*, de *jambons*, de *saucissons* et de *saucisses*.

La viande peut se consommer *fraîche*, *salée* ou *fumée*. La *cuisinière* apprête cette nourriture de plusieurs façons ; elle en fait du *bouilli*, du *rôti*, du *ragoût*, etc. La viande convient mieux aux grandes personnes qu'aux enfants.

DICTÉES : 1. Les bœufs, les vaches, les veaux, les moutons et les agneaux nous fournissent de la viande rouge et très nourrissante. Les oies, les canards, les poules, les poulets et les lapins nous donnent de la viande blanche légère et délicate. Les lièvres, les chevreuils, et les chamois ont une chair noire et savoureuse.

2. Le charcutier vend surtout de la viande de porc. Il achète les porcs en-

graissés par les paysans. Il les tue et les détaille dans la charcuterie. Il vend du lard, des côtelettes, de la graisse, du boudin, des saucisses, des saucissons et des jambons. Le boucher vend du bouilli et du rôti de bœuf, des gigots de mouton et du ragoût de veau.

C. ALLAZ ALLAZ.

STYLE ÉPISTOLAIRE

I

Comment on écrivait au XVII^e siècle à l'Académie française.

Une lettre du cardinal Richelieu à M. le Premier Président du Parlement de Paris, qui ne se hâtait pas de vérifier les Lettres patentes, c'est-à-dire les Statuts de l'Académie française.

Monsieur,

Je ne prends pas la plume pour vous représenter le mérite des personnes dont l'Académie française nouvellement établie à Paris est composée, parce que la pluspart ayant l'honneur d'être connus de vous, vous ne l'ignorez pas à mon avis; mais bien pour vous conjurer de vouloir en cette considération, et de l'affection que je leur porte en général et en particulier, contribuer le pouvoir que vous avez dans votre Parlement pour la vérification des priviléges qu'il a plu à Sa Majesté leur accorder à ma supplication, étant utiles et nécessaires au public, et ayant un dessein tout autre que celui qu'on vous a pu faire croire jusqu'ici. Je ne doute point que vous n'apportiez en cette occasion pour leur contentement toute la facilité qu'il vous sera possible, et qu'ils ont lieu de se promettre de ma recommandation envers vous, vous assurant qu'outre l'obligation que ces Messieurs vous auront de la faveur que vous leur départirez en ce rencontre, je prendrai part à leur ressentiment pour vous témoigner le mien par tout où j'aurai moyen de vous servir, et de vous faire connaître par effet que je suis, Monsieur, votre très-affectionné serviteur, le CARDINAL DE RICHELIEU.

OBSERVATIONS. Nous avons souligné quelques mots dont l'orthographe et la signification ont vieilli. Le maître pourra prier l'élève, après lui avoir donné les explications que comporte le sujet, de transcrire cette lettre dans le style actuel, c'est-à-dire en remplaçant les dits mots ou expressions par d'autres respectant le sens mais plus conformes à l'usage du XX^e siècle.

Personnes, au masculin, vieilli; on en trouve des exemples dans Molière.

Plupart est orthographié pluspart au XVII^e siècle, mais la plus grande partie des mots renfermant un s précédant une consonne l'ont perdue déjà au XI^e siècle, surtout au XII^e siècle; orfraie s'écrivait autrefois osfraie. — Aspre, cloistre, escrin, posteau, etc., sont devenus âpre, cloître, écrin, poteau, etc.

Connus, m. p., se rapportant à personnes; vieilli.

Contribuer. Ce verbe est aujourd'hui exclusivement intransitif: contribuer à une œuvre, contribuer aux charges publiques. Au XVII^e siècle, il était transitif; on en trouve des exemples chez Fléchier, Pascal, Descartes. Distribuer, qui a donné distribution, est encore transitif, d'autres aussi, à côté de leur valeur intransitive.

Rencontre. A commencé par être masculin. Saint Simon, au XVII^e, lui donne ce genre, mais Corneille, Molière, La Bruyère, les grands classiques, le font féminin. « Ah ! rencontre fâcheuse », lit-on dans le *Menteur*, de Corneille.

Ressentiment. Dans l'ancien français *ressentiment* : Lesage, dans *Crispin rival*, dit : « Je ne puis vous exprimer, Madame, tout le *ressentiment* (c'est-à-dire tout le *bien*) que j'ai de vos bontés. » Maintenant, c'est tout le *mal* qu'il faut lire. Le double sens s'est conservé dans certains mots : Cet homme m'a *ravi* mon bien et cet homme (ce chanteur) m'a *ravi* les oreilles.

Par tout, qui a donné partout.

Très-affectionné. Le tiret a été supprimé, en 1877, entre l'adverbe d'intensité et l'adjectif; l'habitude a été plus forte que le nouvel usage, lent à se généraliser.

II

Comment on écrit au XX^e siècle à l'Académie française.

Le jeudi 24 juin 1915, M. Gabriel Hanotaux a donné lecture à l'Académie française de la lettre suivante :

Monsieur le secrétaire perpétuel et très honorés confrères,

« Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez disposer du prix de poésie que l'Académie m'a si généreusement accordé en faveur des blessés (indigents) de la ville de Dôle, pays natal de Pasteur.

• Si cela était possible, vous adresseriez directement au maire de la ville de Dôle (Jura) au nom de l'Académie française — et non au mien — cette somme de quatre mille francs qui pourra soulager quelques infortunés des compatriotes héroïques du grand maître Charles Richet.

M. Etienne Lamy, secrétaire, rédige aussitôt cette réponse à M. Charles Richet :

Mon très honoré confrère,

L'Académie française ne doutait pas que la science bienfaisante fût digne d'inspirer un beau chant à la gratitude contemporaine. C'est pourquoi nous avions proposé, comme sujet de poésie, la *Gloire de Pasteur*. Notre pensée a, grâce à vous, un interprète et sa plénitude, puisqu'un savant s'est trouvé poète pour célébrer un savant.

La gloire de Pasteur fut celle du génie désintéressé. Vous prouvez que vous comprenez et aimez tout l'homme, quand vous ajoutez à l'œuvre de votre talent celle de votre générosité. L'Académie n'est pas surprise de votre lettre. On connaît vos habitudes. vous aimez à garder seulement l'honneur des récompenses qui viennent à vous.

Nous chercherons, si vous le désirez, parmi les concitoyens de Pasteur blessés et pauvres, les plus qualifiés pour recevoir cette monnaie de sa gloire, mais nous sommes sans droit pour disposer de ce qui n'est plus à nous, et comme votre largesse ne sera parfaite que si elle conserve toute son efficacité d'exemples, vous tiendrez pour un devoir de donner vous-même et en votre nom. »

OBSERVATION. M. Charles Richet est membre de l'Académie des sciences,

mais non de l'Académie française ; l'une et l'autre sont des sections de l'Institut de France, ce qui explique que M. Lamy s'adresse à M. Richet en lui disant : « Mon très honoré confrère. »

L. MOGEON.

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE (Suite)¹.

Les feuilles : physiologie (Suite).

Adaptation des feuilles à l'assimilation chlorophyllienne.

a) Observer la disposition des feuilles sur les tiges. Noter que les feuilles sont une par une (feuilles alternes), ou deux par deux (feuilles opposées).

b) Examiner la disposition des feuilles alternes. Tracer sur l'écorce une ligne continue passant par les points d'attache des feuilles successives, et constater que cette ligne est une sorte d'hélice sur laquelle les feuilles sont régulièrement réparties : un nombre déterminé de spires renferme un nombre constant de feuilles. Exemple : dans l'orme, une spire contient deux feuilles ; dans le pêcher, deux spires contiennent cinq feuilles.

c) Examiner la disposition des feuilles opposées. Noter l'orientation du plan passant par les deux feuilles d'un même nœud, puis celui du plan passant par les deux feuilles du nœud voisin ; constater que ces deux plans sont perpendiculaires l'un à l'autre.

d) Interpréter les faits observés : la répartition régulière des feuilles sur les tiges (qui permet à ces feuilles d'utiliser, dans les meilleures conditions, l'énergie solaire), peut être considérée comme le résultat d'une adaptation à l'assimilation chlorophyllienne.

La chlorophylle.

a) *Son extraction.* Plonger une feuille dans l'alcool. Lentement, le liquide dissout la chlorophylle et se teinte en vert, pendant que la feuille se décolore.

b) *Sa formation.* Faire germer des graines dans l'obscurité, puis quand les plantules ont développé quelques feuilles, les exposer à la lumière : au bout de quelques heures, elles verdissent, par suite de la formation de la chlorophylle.

c) *Sa disparition.* Transplanter dans un pot de fleur une touffe de gazon ou de toute autre plante herbacée, puis le recouvrir d'un pot semblable, ou le mettre dans l'obscurité : la chlorophylle disparaît lentement et les feuilles se décolorent.

Formation de l'amidon dans les feuilles.

Soustraire en partie une feuille à l'action de la lumière (sans la détacher de la tige). A cet effet, mettre, de part et d'autre du limbe, deux corps opaques, deux pièces de monnaie, par exemple, maintenues en face l'une de l'autre par une pince à linge. Au bout de quatre à cinq heures, détacher la feuille, et la plonger dans l'alcool (qui la décolore en lui enlevant la chlorophylle), puis la plonger dans une solution iodée (teinture d'iode étendue de dix à vingt fois son volume d'eau) : la partie de la feuille qui n'a pas été soustraite à l'influence

¹ Voir l'*Educateur*, n°s 5, 11, 14, 17, 18, 23 et 27.

de la lumière se colore en bleu, ce qui atteste que l'assimilation chlorophyllienne y a produit de l'amidon.

Remarque. Cet amidon, créé dans les feuilles, est l'origine de la plupart des substances nutritives que l'on extrait des plantes, du sucre, par exemple : la feuille est le laboratoire où s'élaborent les aliments de l'homme et des animaux.

(A suivre.)

P. CHAUDET.

NEUCHATEL — EXAMENS DE SORTIE DE L'ECOLE PRIMAIRE. (Suite.)
(Séries II et III.)

DICTÉES : **La forêt coupée.**

La forêt était abattue sur un long espace, formant au milieu des masses de verdure une clairière d'où montaient quelques troncs de jeunes hêtres qu'on avait épargnés. Tout autour, les bois profonds s'étendaient, remplis d'ombre(s) dans toute l'étendue de la coupe ; les géants abattus jonchaient le sol, ayant à leur(s) pied(s) de larges entailles d'où suintait la sève ; on eût dit des plaies ruisselantes de sang. Autour des souches restées dans la terre, de jeunes rejets avaient poussé, couverts de feuilles drues. Une végétation épaisse s'épanouissait, comme si la forêt se hâtait de cacher les blessures que les hommes lui avaient faites, triomphant de leur acharnement à force de sève, de fécondité inépuisable. — E. MOSELLY.

Les feuilles mortes.

Voici l'automne. Le vent qui souffle dans les bois fait tournoyer les feuilles mortes. Les noyers sont déjà dépouillés et dressent dans l'air leur(s) noir(s) squelette(s). Les bouleaux et les trembles sont devenus des arbres d'or et seul, un grand chêne garde encore sa verte couronne. La matinée est fraîche. Pierre et Jeannot vont ramasser des feuilles qui il y a peu de temps vivaient, pleines de rosée et de chants d'oiseaux, et qui, maintenant, couvrent le sol de leurs petits cadavres desséchés.

Ils ont descendu la côte en courant ; à la lisière du bois, ils ont rencontré les autres enfants du village, qui viennent aussi faire provision de feuilles mortes.

Ce n'est point un jeu, c'est un travail ; mais ne croyez pas que ces enfants soient tristes parce qu'ils travaillent. Le travail est sérieux, il n'est pas triste. — A. FRANCE.

COMPOSITION (Au choix des élèves).

1. Le 1^{er} août 1914. 2. Le passage du bataillon.
1. Le soldat suisse. 2. Ma patrie.

(Communiqué par H. GÉDET.)

ARITHMÉTIQUE

Solution des problèmes pour les maîtres

proposés dans le n° 24 de l'« Educateur ».

1. Représentons le canal par la droite YZ. (Faire la figure). Les points A et B indiquent les villages dont l'emplacement est à 500 m. et à 1500 m. à droite et à gauche du canal et distants l'un de l'autre de 5200 m.

Tirons les perpendiculaires AN et BM sur YZ et prolongeons cette dernière de 500 m., soit jusqu'en O sur la parallèle AO à YZ. Reliant le point A aux points

B et O, nous obtenons un grand triangle AOB dont l'hypoténuse AB mesure 5200 m. et le côté BO 2000 m. ($1500 + 500$). Le troisième côté OA, qui est aussi la longueur NM, égalera $\sqrt{5200^2 - 2000^2} = 4800$ m.

Soit maintenant au point P, l'emplacement du pont, lequel doit être à égale distance des points A et B que nous relions à P. Nous avons deux nouveaux triangles rectangles ANP et BMP dont les hypoténuses AP et BP sont égales.

Si nous désignons par x la longueur NP et par $4800 - x$ la longueur PM, nous aurons l'égalité suivante : $AN^2 + x^2 = (4800 - x)^2 + BM^2$ ou $500^2 + x^2 = (4800 - x)^2 + 1500^2$; d'où, après réduction, $x = 2608 \frac{1}{3}$ m.

Ainsi, le pont devra être construit à $2608 \frac{1}{3}$ m. de N pour remplir les conditions requises. On trouverait aussi, pour la distance au pont de chacun des villages, 2655,8 m.

P. EHINGER.

2. Botte d'asperges.

Dans ce problème, il faut déterminer quelle surface la seconde ficelle enveloppe, celle-ci étant 2 fois plus longue que la ficelle de la première botte d'asperges.

Soit R le rayon de la première botte, la surface sera πR^2 et la circonférence ou la longueur de la ficelle $2 \pi R$.

La longueur de la seconde ficelle (ou circonférence de la seconde botte) étant double de la première, sera donc $2 \times 2 \pi R = 4 \pi R$ et le rayon de cette circonférence sera $2 R$, d'où la surface $= 4 \pi R^2$, c'est-à-dire 4 fois plus grande que la première.

La seconde botte est donc 4 fois plus volumineuse avec la seconde ficelle, et le gourmet en ne voulant payer que fr. 2, ferait un bénéfice illicite de fr. 2.

S. REISSERT.

Reçu des réponses de M^{me} S. Reissert-Panchaud, Morges ; M^{le} A. Gentizon, Chavannes de Bogis ; MM. P. Ehinger, Moudon ; M. Reymond, Chevilly ; P. Perrenoud, Pâquier (Neuchâtel) ; A. Steiner, Lutry ; H. Ory, Lamboing (Berne) ; L. Schülé, Lausanne.

Problèmes pour les maîtres.

Institutrices : Une dame à qui l'on demandait son âge, répondit : « Je me suis mariée à 18 ans ; mon mari plus âgé que moi de quelques années, a maintenant le double de l'âge qu'il avait alors... donc j'ai 36 ans, le double également. » Ne la soupçonnez-vous pas de vouloir se rajeunir ?

Instituteurs : Un instituteur et un de ses amis, commerçant, discutaient, un jour, des économies qu'ils avaient faites. « Moi, disait ce dernier, en 5 ans (c'était avant la guerre), j'ai économisé un nombre de pièces de un franc tel que si je les place l'une à côté de l'autre, en ligne, se touchant par les bords, j'obtiens un carré parfait. » — Tiens ! c'est aussi mon cas, répondit le magister, seulement mon carré est plus petit que le tien et j'ai mis 30 ans à le garnir. Ce qu'il y a encore de curieux, c'est que le nombre qui exprime nos économies, à l'un et à l'autre, est formé de 4 chiffres et que, si on lit le mien de droite à gauche, on trouve le tien. » Quels étaient ces nombres ?

M. à L.

Adresser les réponses, avant le 20 août 1915, au Rédacteur de la Partie pratique.



HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris. Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Tissot** E., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois, Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Sacconnex.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
M^{me} **Dunand**, Louisa, inst. Genève.
Métral, Marie, Genève.
MM. **Claparède**, Ed., prof. président de la Société pédagogique genevoise, Genève.
Charvoz, A., instituteur, Chêne-Bourg.
Dubois, A., Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gyliam**, inspecteur. Corgémont
Duvoisin directeur, Delémont.
Baumgartner, inst. Biennie.
Marchand, directeur, Porrentruy.
Meckli, instituteur, Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvillier.

Neuchâtel.

MM. **Decreuze**, J., inst.. vice-président de la Soc. pédag. neuchâteloise, Boudry.

Neuchâtel.

MM. **Rusillon**, L., inst., Couvet.
Steiner, R., inst., Chaux-de-Fonds
Vacat. Seront désignés en automne 1915.
Vacat. id.

Vaud.

MM. **Visinand**, E., instituteur président de la Soc. pédag. vaudoise, Lausanne.
Allaz, E., inst., Assens.
Barraud, W., inst., Vich.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise
Berthoud, L., inst., Lavey
Mlle **Bornand**, inst., Lausanne.
MM. **Briod**, maître d'allemand, Lausanne.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Dufey, A., inst., Mex.
Giddey, L., inst., Montherod.
Magnenat, J. inst., Renens.
Métraux, inst. Vennes s. Lausanne.
Pache, A., inst., Moudon.
Porchet, inspecteur. Lausanne.
Panchaud, A., député, Lonay.
Petermann, J., inst., Lausanne.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Quartier-la-Tente**, Cons. d'Etat, Neuchâtel.
Latour, L., inspecteur, Corcelles.
Présidents d'honneur.
Hoffmann, F. inst. Président Neuchâtel
Huguenin, V. inst. vice-président, Locle.

MM. **Brandt**, W., inst.. secrétaire, Neuchâtel
Guex, François, professeur, rédacteur en chef.
Lausanne.
Cordey, J., instituteur, trésorier-gérant.
Lausanne.

LAUSANNE

MAISON MODÈLE

MAIER
& CHAPUIS

VÊTEMENTS

façon soignée
coupe moderne.

DRAPERIE

anglaise, française,
suisse.

COSTUMES

sur mesure.

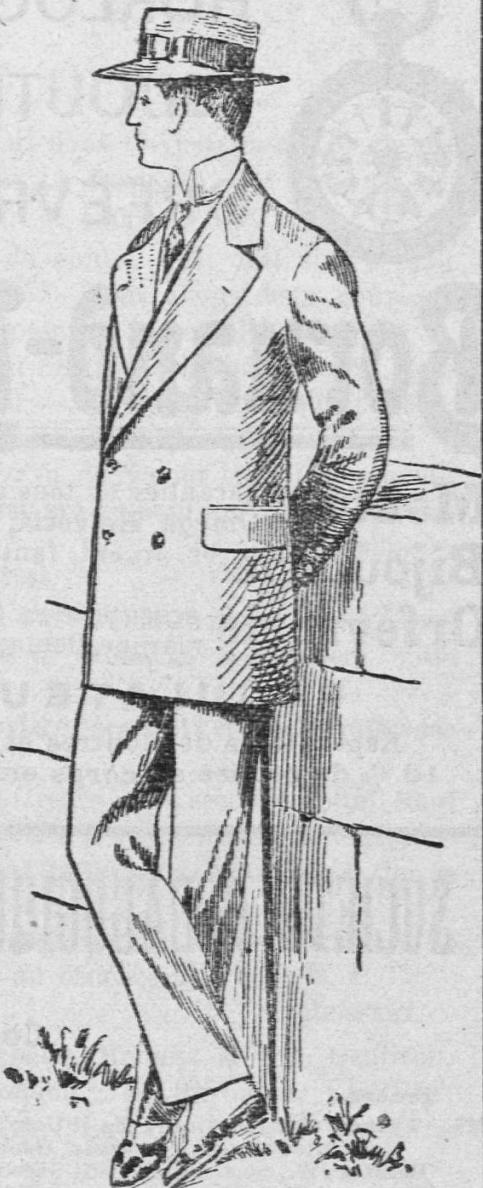
MANTEAUX

de pluie.

BLOUSE

pédagogique.

10 0/0
30 jours
0/0 aux
instituteurs
de la S.P.V



Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGER-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.

EDITION „ATAR”. GENEVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle, n° 41 et à la rue de la Corraterie n° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique , par <i>André Corbaz</i> ,	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.70
" livre du maître	1.—
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	0.90
" livre du maître	1.40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.20
" livre du maître	1.80
Calcul mental	1.75
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.50
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture , par <i>A. Charrey</i> , 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture , par <i>A. Gavard</i> . Degré moyen	1.50
Livre de lecture , par <i>MM. Mercier et Marti</i> . Degré supérieur	3.—
Premières leçons d'allemand , par <i>A. Lescaze</i>	0.75
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3.—
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr- und Lesebuch , par <i>A. Lescaze</i> , 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique , par <i>M. Duchosal</i> .	
Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse , par <i>A. Schütz</i> .	
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2.—
Premiers éléments d'histoire naturelle , par <i>E. Pittard</i> , prof.	
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par <i>J. Denis</i> .	
80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2.—
Manuel du petit solfège , par <i>J.-A. Clift</i>	0.95
Parlons français , par <i>W. Plud'hun</i> . 16 ^{me} mille	1.—
Comment prononcer le français , par <i>W. Plud'hun</i>	0.50
Histoire sainte , par <i>A. Thomas</i>	0.65
Pourquoi pas? essayons , par <i>F. Guillermet</i> . Manuel antialcoolique.	
Broché	1.50
Relié	2.75
Les fables de La Fontaine , par <i>A. Malsch</i> . Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par <i>M. Juge</i> , cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique , 1 ^{er} livre, <i>M. Juge</i> . Pesanteur et chaleur,	2.—
" " 2 ^{me} " " Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle , par <i>M. Juge</i> .	2.25
" de chimie, " "	2.50
Petite flore analytique , par <i>M. Juge</i> .	Relié
Pour les tout petits , par <i>H. Estienne</i> .	2.75
Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2.—
Manuel d'instruction civique , par <i>H. Elzingre</i> , prof.	
II ^{me} partie, Autorités fédérales	2.—

TOUT

CE QUI
CONCERNE LA

MUSIQUE

: sous toutes ses formes :
avec le plus grand choix
et aux prix les plus modérés

TOUTES les meilleures marques, les plus réputée, des
PIANOS ET HARMONIUMS

Pianos mécaniques et électriques
automatiques

Phonolas - Pianos et Orchestrions

INSTRUMENTS

EN TOUS GENRES
avec tous leurs accessoires

Gramophones et Disques

Les meilleures **CORDES**, car toujours fraîches
: **Bibliothèque de Littérature musicale** :
Une Collection sans pareille de **Pièces de Théâtre**, etc., etc.
Musique de tous pays et toutes les **Partitions d'Opéras**
Partitions d'orchestre en format de poche
— **Rouleauthèque pour le PHONOLA** —

GRAND ABONNEMENT A LA MUSIQUE

 **Le plus grand choix de CHŒURS** existant 

Vous trouverez tout cela chez

FŒTISCH FRERES
(S. A.)

— A LAUSANNE, à NEUCHATEL et à VEVEY —

Dieu

HUMANITÉ

PATRIE

ANNEE. — N° 32-33

LAUSANNE — 14 Août 1915



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR- ET -ECOLE- REUNIS-)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANCOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobety, instituteur, Vaulion

URA **BERNOIS** : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel (prov.)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie. LAUSANNE



EDITION „ATAR”. GENEVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle, n° 11 et à la rue de la Corraterie n° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique , par <i>André Corbaz</i> ,	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.70
» livre du maître	1. —
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	0.90
» livre du maître	1.40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
Calcul mental	1.75
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.50
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture , par <i>A. Charrey</i> , 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture , par <i>A. Gavard</i> . Degré moyen	1.50
Livre de lecture , par <i>MM. Mercier et Marti</i> . Degré supérieur	3. —
Premières leçons d'allemand , par <i>A. Lescaze</i>	0.75
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr- und Lesebuch , par <i>A. Lescaze</i> , 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique , par <i>M. Duchosal</i> .	
Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse , par <i>A. Schütz</i> .	
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle , par <i>E. Pittard</i> , prof.	
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par <i>J. Denis</i> .	
80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Manuel du petit solfègeien , par <i>J.-A. Clift</i>	0.95
Parlons français , par <i>W. Plud'hun</i> . 16 ^{me} mille	1. —
Comment prononcer le français , par <i>W. Plud'hun</i>	0.50
Histoire sainte , par <i>A. Thomas</i>	0.65
Pourquoi pas? essayons , par <i>F. Guillermet</i> . Manuel antialcoolique.	
Broché	1.50
Relié	2.75
Les fables de La Fontaine , par <i>A. Matsch</i> . Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par <i>M. Juge</i> , cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique , 1 ^{er} livre, <i>M. Juge</i> . Pesanteur et chaleur,	2. —
» » 2 ^{me} » » Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle , par <i>M. Juge</i> .	2.25
» de chimie, » »	2.50
Petite flore analytique , par <i>M. Juge</i> .	Relié 2.75
Pour les tout petits , par <i>H. Estienne</i> .	
Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2. —
Manuel d'instruction civique , par <i>H. Elzingre</i> , prof.	
II ^{me} partie, Autorités fédérales	2. —

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : Bassins : fr. 1600, plus augmentation de fr. 50 tous les trois ans, suivant années de service dans le canton, jusqu'au maximum de fr. 2000 ; logement, jardin, 12 stères de hêtre, 2 stères de sapin et 50 fagots à charge de chauffer la salle d'école ; 17 août.

Echandens : fr. 1600, logement, jardin ; fr. 20 d'indemnité de plantage et fr. 100 pour chauffage ; 27 août

INSTITUTRICES : Vaudon : fr. 1300 pour toutes choses ; 27 août.
Ste Croix : fr. 1270 pour toutes choses ; 27 août.

Enseignement secondaire.

Collège d'Aigle. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un **maître secondaire** chargé de l'enseignement des mathématiques, de la comptabilité et du dessin technique.

Traitements fr. 3000 par an.

Augmentations quadriennales de fr. 100 pour années de service dans le canton. Maximum : 500 fr.

Entrée en fonctions : A partir du 24 août 1915.

Adresser les inscriptions avec un *curriculum vitae*, au Département de l'instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 18 août, à 6 h. du soir.

Collège de Rolle. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un **maître secondaire**, chargé de l'enseignement du latin, du grec, de l'histoire, de la géographie et éventuellement d'autres branches.

Obligations légales.

Traitements annuels : 3000 fr. avec augmentations quadriennales de 50 fr. Maximum : 3250 fr.

Entrée en fonctions le 30 août 1915.

Adresser les inscriptions, avec un *curriculum vitae*, au Département de l'instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 20 août 1915, à 6 h. du soir.

Ecoles primaires.

Le Département de l'instruction publique a sanctionné les nominations ci-après : MM. Addor, Gustave, instituteur, à Montblesson s. Lausanne. Dumuid, Adrien, instituteur, à Cour sous Lausanne.

Delémont, Ecole normale

Une place de maître de français, nouvellement créée, est mise au concours. Entrée en fonctions vers la fin de septembre. Maximum des heures de leçons 28. Traitements de 5000 à 6000 fr., à fixer d'après le décret du Grand Conseil du 26 juin 1913.

Le maître sera chargé, à côté du français, de l'enseignement de l'une ou l'autre branche. La Commission se réserve en outre le droit de répartir en tout temps les branches d'enseignement suivant les besoins de l'école et les aptitudes des maîtres.

Les inscriptions sont reçues **jusqu'au 22 août**, par **M. V. Chavannes**, président de la Commission des Ecoles normales, **Porrentruy**. H-1831-P.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Deux livres pour les vacances :

L'aquarium de chambre

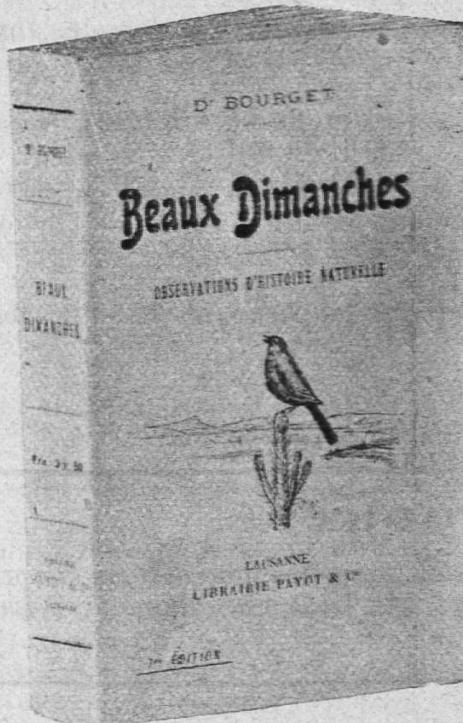
par le Dr F. BROCHER

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE NATURELLE

Avec une préface de M. F.-A. FOREL et 186 dessins
de l'auteur. — Un fort vol. in-8, broché 5 fr.

L'auteur s'adresse aux «jeunes naturalistes» c'est dire qu'il considère son livre comme un ouvrage de *vulgarisation*. Mais malgré son titre familier, **L'Aquarium de Chambre** est un véritable *manuel scientifique* — le seul en langue française où la biologie des animaux des eaux douces est traitée d'une manière sérieuse et complète avec des figures inédites d'une admirable clarté.

Jeunes et vieux, naturalistes de profession ou amateurs, seront reconnaissants à M. Brocher de ses conseils, des suggestions qu'il provoque, de ses encouragements à l'étude et à l'observation de ces curieuses sociétés aquatiques encore si mal connues en dehors du petit cercle des initiés.



BEAUX DIMANCHES

OBSERVATIONS D'HISTOIRE
NATURELLE

Un beau volume illustré de 111
dessins par l'auteur.

Relié 5 fr.: Broché 3 fr. 50.

L'apparition de cet ouvrage, très original, admirable initiation à l'étude de la nature vivante, a suscité un véritable enthousiasme chez les amis de la nature, grands et petits.

“..... le dimanche, sa coiffe à la main, le professeur s'en va flâner le long des grèves du lac ou des ruisseaux habillards encaissés dans des gorges sauvages, et, là, loin du bruit des foules, il étudie avec amour la vie des oiseaux, des poissons et des plantes. Ce sont ces heures de rêveries et de patientes observations qu'il nous raconte dans des pages charmantes, toutes vibrantes d'enthousiasme pour les merveilles de la nature et illustrées de gracieux croquis sortis de son crayon. Mais il n'y a pas rien que les dimanches; toute l'année et tous les jours la nature a quelque chose à dire à celui qui sait l'interroger. Or, le Dr Bourget est un observateur de premier ordre qui en douze chapitres, correspondant aux 12 mois du calendrier, nous montre ce que dans chacun d'eux on peut voir d'intéressant chez les plantes et les bêtes.

Son livre sera lu par tous avec autant d'intérêt que de profit, car c'est le livre d'un médecin honnête, d'un poète de bon sens et d'un philosophe gai. »

Dr Châtelain.

La lecture des *Beaux Dimanches* procure le délassement le plus exquis et le plus instructif. Dans ces causeries à la fois scientifiques et littéraires, le célèbre docteur nous parle de la nature avec toutes ses variétés. Il écrit sur la vie des écureuils et des truites, sur les plantes des bois et des champs, des pages d'une grâce, d'une simplicité, dont la saveur fait penser aux *Rêveries du promeneur solitaire*. *La Revue* (Paris).